

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3199

28 décembre 2011

SOMMAIRE

Arthalys Consult S.A.	153512	Façolux	153546
A.S. Adventure Luxembourg S.A.	153508	Fatburen Invest S. à r.l.	153546
Aura-Dental S.à r.l.	153512	Financière de l'Alzette S.A.	153547
Banchereau Finance S.à r.l.	153508	Foe Services s.à r.l.	153549
Belval Plaza I Apartments S.à r.l.	153534	Foz Finance S.à r.l.	153544
Belval Plaza II Apartments S.à r.l.	153519	FX Global Capital Investments S.A.	153510
Belval Plaza I Mall S.à r.l.	153517	Global Brands S.A.	153550
Blitz Investments S.à r.l.	153534	Global Brands S.A.	153550
Bottling Holdings (Luxembourg) s.à r.l.	153508	Green Timbers Investments	153550
Branch office of Anglo American International Holdings Limited	153513	H. M. Beteiligungsgesellschaft	153551
Brenntag-Interfer	153517	Hockney Finance S.à r.l.	153519
Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l.	153515	HSBC Quant Alternative Funds	153539
Business Eagles Holding S.A.	153538	Isviken S. à r.l.	153551
Cadmo S.A.	153539	KCTG Holdings LP S.à r.l.	153542
Caledonian International Investments Company S.A.	153542	KCTG LP2 S.à r.l.	153546
Caledonian International Investments Company S.A.	153515	Koch Chemical Technology LP3 S.à r.l.	153513
Casimir S.A.	153539	Krupy Jewelry on Line Sàrl	153551
Cellmark S.A.	153540	Lynebat Luxembourg S.A.	153545
Citio Sàrl	153541	Max Management S.A.	153540
Cobelu	153541	McKey Luxembourg S.à r.l.	153506
Delta Information Technologies S.A.	153516	Mederach Investments S.à r.l.	153549
DHCRE II HoldCo I S.à r.l.	153541	Moa Dance A.s.b.l.	153532
E.B.S. S.A.	153541	MRC Development Company S.à r.l.	153552
Edenor S.A.	153544	Normalux S.A.	153521
Edmundston Valley S.A.	153545	Safilux	153536
Endeavour Gold Luxembourg	153542	Sauren Fonds-Select Sicav	153543
Eurogroupe S.A.	153545	Sculptor Holdings S.à r.l.	153544
European Renewable Opportunities	153508	Sisen International S.A.	153509
European Renewable Opportunities II ..	153543	St. Modwen Properties VIII S.à r.l.	153552
		The Century Fund SICAV	153509
		Thor Luxembourg	153547
		Zellbios S.A.	153510

McKey Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 787.525,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 101.381.

In the year two thousand and eleven, on the tenth of November.

Before US Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

McKey Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 155.686, here represented by Ms. Annick Braquet, private employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 4, 2011 (“the Sole Shareholder”).

The said proxy, signed “ne varietur” by the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the Sole Shareholder of the private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) established in Luxembourg under the name of “McKey Luxembourg S.à r.l.”, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 101.381, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, dated June 8th, 2004, published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, number 850, on August 18th, 2004 (the “Company”). The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, on July 1st, 2011, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2088, on September 7th, 2011.

II. The Company’s share capital is set at seven hundred and eighty-seven thousand five hundred and twenty-five Euro (EUR 787,525.-) represented by thirty one thousand five hundred and one (31,501) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the end of the current financial year of the Company, from October 1st to December 31st, so that the current financial year which started on October 2nd, 2011 terminates on December 31st, 2011.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to change the financial year of the Company which, as a consequence of the preceding resolution, shall from now on start on January 1st and end on December 31st of each year.

Third resolution

Pursuant to the above resolution, the Sole Shareholder resolved to amend therefore the article 15 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 15.** The Company’s financial year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.”

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated amendments to the articles of association of the Company are estimated at EUR 1,300.- (one thousand three hundred euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

McKey Luxembourg Holdings S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.686, ici représentée par Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 novembre 2011 ("l'Associée Unique").

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'Associée Unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "McKey Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.381, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 2004, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 850, le 18 août 2004 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2088, le 7 septembre 2011.

II. Le capital social de la Société est fixé à sept cent quatre-vingt-sept mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 787.525,-) représenté par trente-et-un mille cinq cent une (31.501) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique a décidé de modifier la date de fin de l'exercice social de la Société en cours, du 1^{er} octobre au 31 décembre, de sorte que l'exercice social en cours qui a commencé le 2 octobre 2011 se termine le 31 décembre 2011.

Deuxième résolution

L'Associée Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société qui, en conséquence de la résolution précédente, commencera dorénavant le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associée Unique a décidé de modifier l'article 15 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 15.** L'exercice sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.”

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes modifications des statuts de la Société, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.300.- (mille trois cents euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50692. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160513/108.

(110186310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Bottling Holdings (Luxembourg) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 78.351.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011159655/12.

(110185922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Banchereau Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 68.921.

EXTRAIT

En date du 14 novembre 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Elisabeth Maas, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.

- Monsieur Wim Rits, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159659/15.

(110186049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

A.S. Adventure Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 36.735.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 22 janvier 2009 que:

- Madame Beatrijs De Beuckelaer, née le 9 novembre 1969 à Deurne (Belgique) et demeurant Bosstraat, 90 9255 Buggenhout (Belgique) est nommée administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159623/14.

(110185911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

European Renewable Opportunities, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 148.123.

EXTRAIT

L'associé unique de la société, à savoir HSBC ENVIRONMENTAL INFRASTRUCTURE FUND GP LIMITED, a changé sa dénomination sociale et son adresse comme suit:

- INFRARED ENVIRONMENTAL INFRASTRUCTURE FUND GP LIMITED, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

*Pour EUROPEAN RENEWABLE OPPORTUNITIES
Société à responsabilité limitée*

Référence de publication: 2011159738/16.

(110186039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Sisen International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 93.232.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 12 août 2011*

Délibérations

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, décide:

1. D'accepter la démission de Monsieur Gilles MARCHAND de ses fonctions d'administrateur de la société;
2. De nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire, la personne suivante, son mandat expirant le 31 décembre 2015:

Madame Isabelle BOULANGER, employée privée, demeurant professionnellement au 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, née à Verdun (France) le 8 juillet 1971.

3. De renouveler le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période expirant le 31 décembre 2015.

Il est également porté à la connaissance des tiers les points suivants:

- L'adresse professionnelle de Monsieur Frédéric DEFLORENNE, administrateur, est dorénavant la suivante: 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

- La dénomination sociale du Commissaire aux Comptes BAKER & NORTON FIDUCIAIRE a été changée en FIDINTER et l'adresse est dorénavant la suivante: 3-11, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011159619/26.

(110185867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

The Century Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 84.881.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 17 octobre 2011

Composition du Conseil d'Administration

Il a été décidé d'approuver la réélection de Monsieur Giorgio Ricchebuono, Monsieur Gustave Stoffel, Monsieur Gianluca Trombi, et de Monsieur Emile De Demo et l'élection de Monsieur Massimo Amato tant qu'Administrateurs de la Société pour un an, avec pour échéance l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en octobre 2012.

Au 17 octobre 2010 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. G. Ricchebuono (Président du Conseil d'Administration)
- M. G. Stoffel
- M. G. Trombi
- M. E. De Demo
- M. M. Amato

Auditeurs

Il a été décidé de réélire Ernst and Young en tant que réviseur d'entreprises pour un an, avec pour échéance l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 novembre 2011.

Pour THE CENTURY FUND SICAV

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire / Company Administration

Mara Marangelli

Référence de publication: 2011161289/28.

(110187156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

FX Global Capital Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 148.869.

Il est porté à la connaissance de tous, qu'en date du 8 avril 2011, Parfinindus S.à r.l. a dénoncé le contrat de domiciliation signé entre:

Société domiciliée:

FX Global Capital Investments S.A.

Société Anonyme

24, rue Saint Mathieu

L-2138 Luxembourg

RC Luxembourg: B 148.869

et

Domiciliaire:

Parfinindus S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

24, rue Saint Mathieu

L-2138 Luxembourg

RC Luxembourg: B 56.469

La dénonciation prend effet le 8 avril 2011 en vertu de l'article 8 du contrat susmentionné.

Joeri STEEMAN

Associé - gérant

Référence de publication: 2011159771/24.

(110186140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Zellbios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.201.

In the year two thousand and eleven on the tenth day of the month of November.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

Mr. Massimo Longoni, residing in Luxembourg, acting as delegate of the board of directors (the "Board of Directors") of "Zellbios S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, registered under number RCS Luxembourg B 153.201 and incorporated on 21st April 2011 by deed of Maître Jacques Delvaux, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1432 of 13th July 2010, represented by Me Ralph Beyer, avocat, residing in Luxembourg pursuant to decisions of the delegate of 14th October 2011 and the decisions of the delegate of 18th October 2011 (the "Delegate Decisions" and each a "Delegate Decision"), copies of which are attached hereto to be registered with the present deed, and asked the undersigned notary to record as follows:

l) Pursuant to the decisions of the delegate as set forth in the Delegate Decision of 14th October 2011 the issued share capital of the Company has on 14th October 2011 been increased within the authorised unissued share capital of the Company by an amount of six hundred sixty-four thousand three hundred thirty-nine Euro (€664,339) to thirteen million two hundred seventy-seven thousand three hundred thirty-nine Euro (€ 13,277,385) and six hundred sixty-four thousand three hundred thirty-nine (664,339) fully paid class B shares have been issued for a total issue price of six hundred sixty-four thousand three hundred thirty-nine Euro (€ 664,339).

II) Pursuant to the decisions of the delegate as set forth in the Delegate Decisions of 18th October 2011, the issued share capital of the Company has on 18th October 2011 been increased within the authorised unissued share capital of the Company by an amount of seven million five hundred thousand Euro (€ 7,500,000) to twenty million seven hundred seventy-five thousand three hundred eighty five Euro (€ 20,777,385) and five million five hundred thousand (5,500,000) fully paid class A shares and two million (2,000,000) fully paid class B shares have been issued for a total issue price of seven million five hundred thousand Euro (€ 7,500,000).

III) Pursuant to the decisions of the delegate as set forth in the Delegate Decisions of 18th October 2011, 30,000,000 fully paid Series A profit certificates and one (1) fully paid Series B profit certificate have been issued for a total issue price of thirty million thirty six thousand and one Euro (€ 30,036,001).

IV) In accordance with the respective Decision of the Delegate, articles 5. and 6.1 of the articles of incorporation are consequentially amended so as to read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The Company has an issued share capital of twenty million seven hundred and seventy-seven thousand three hundred and eighty-five Euro (€ 20,777,385) represented by twenty million seven hundred and seventy-seven thousand three hundred and eighty-five (20,777,385) fully paid Shares, subdivided into eighteen million one hundred and thirteen thousand and forty-six (18,113,046) Class A Shares and two million six hundred and sixty-four thousand three hundred and thirty-nine (2,664,339) Class B Shares, each with a nominal value of one Euro (€ 1.00). The share capital of the Company may be represented by Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and/or Class D Shares, each with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.”

“ **6.1.** In addition to the share capital, a special reserve (the “PC Reserve”) has been created and up to one hundred million (100,000,000) Profit Certificates each with a par value of one Euro (€1) (the “Authorised PCs”), not forming part of the share capital of the Company have been authorised for issue. Profit Certificates may be issued in different Series, namely Series A, Series B, Series C and Series D, each with such rights and obligations as set forth in the present Articles. Out of the Authorised PCs, thirty million (30,000,000) Series A Profit Certificates and one (1) Series B Profit Certificate have been issued by the Company.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at Euros 5.400.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, this deed of record is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading the present deed of record the representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dixième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Massimo Longoni, résidant à Luxembourg, agissant en qualité de délégué du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») de «Zellbios S.A.» (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 38, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153201 et constituée le 21 avril 2011 par acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le “Mémorial”) sous le numéro 1432 du 13 juillet 2010, représenté par Me Ralph Beyer, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, conformément aux décisions du délégué du 14 octobre 2011 et des décisions du délégué du 18 octobre 2011 (les «Décisions du Délégué» et chacune, une «Décision du Délégué»), dont des copies resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement, et a requis le notaire soussigné d'acter:

I) Conformément aux décisions du délégué telles que décrites dans la Décision du Délégué du 14 octobre 2011, le capital social émis de la Société a été augmenté, le 14 octobre 2011, dans la limite du capital autorisé non émis de la Société d'un montant de six cent soixante-quatre mille trois cent trente-neuf euros (€664.339) à treize millions deux cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-cinq euros (€ 13.277.385) et six cent soixante-quatre mille trois cent trente-neuf (664.339) actions de classe B entièrement payées ont été émises pour un montant total d'émission de six cent soixante-quatre mille trois cent trente-neuf euros (€664.339).

II) Conformément aux décisions du délégué telles que décrites dans la Décision du Délégué du 18 octobre 2011, le capital social émis de la Société a été de nouveau augmenté, le 18 octobre 2011, dans la limite du capital autorisé non émis de la Société d'un montant de sept million cinq cent mille euros (€ 7.500.000) à vingt millions sept cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-cinq euros (€20.777.385) et cinq millions cinq cent mille (5.500.000) actions de classe

A entièrement payées et deux millions (2.000.000) d'actions de classe B ont été émises pour un montant total d'émission de sept millions cinq cent mille euros (€ 7.500.000).

III) Conformément aux décisions du délégué telles que décrites dans la Décision du Délégué du 18 octobre 2011, 30.000.000 de parts bénéficiaires de Série A, entièrement payées, et une (1) part bénéficiaire de Série B, entièrement payée, ont été émises pour un montant total d'émission de trente millions trente-six mille et un euros (€30.036.001).

IV) Conformément à cette dernière Décision du Délégué, les articles 5 et 6.1 des statuts de la Société sont en conséquence modifiés de manière à ce qu'ils se lisent de la manière suivante:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1 La Société a un capital social émis de vingt millions sept cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-cinq euros (€ 20.777.385) représenté par vingt millions sept cent soixante-dix-sept mille trois cent quatre-vingt-cinq (20.777.385) Actions entièrement payées, sous-divisées en dix-huit millions cent treize mille quarante-six (18.113.046) Actions de Classe A et deux millions six cent soixante-quatre mille trois cent trente-neuf (2.664.339) Action de Classe B, chacune avec une valeur nominale de un euro (€ 1,-). Le capital social de la Société peut être représenté par des Actions de Classe A, des Actions de Classe B, des Actions de Classe C et/ou des Actions de Classe D, chacune avec les droits et obligations prévues par les présents Statuts.»

«6.1. En outre du capital social, une réserve spéciale (la "Reserve PB") a été créée et jusqu'à cent millions (100.000.000) de Parts Bénéficiaires, chacune avec la valeur nominale d'un euro (€1,-) (les «PBs Autorisées»), ne faisant pas partie du capital social de la Société ont été autorisées pour émission. Les Parts Bénéficiaires peuvent être émises dans différentes classes, à savoir la Classe A, Classe B, Classe C et la Classe D, chacune avec les droits et obligations prévues par les présents Statuts. Du nombre total des PBs Autorisées, trente millions (30.000.000) de Parts Bénéficiaires de Classe A et une (1) Part Bénéficiaire de Classe B ont été émises par la Société.»

Dépenses

Les coûts, frais, dépenses et rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à Euros 5.400.-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE. Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la personne apparue a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 14 novembre 2011. Relation: RED/2011/2394. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 15 novembre 2011.

C. DELVAUX.

Référence de publication: 2011160708/115.

(110186554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Arthalys Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 163.153.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159632/9.

(110185938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Aura-Dental S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsingen, 86, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 50.571.

Cession de parts

Suite à une cession de parts sociales sous seing privé en date du 18 octobre 2011, les 100 parts sociales sont actuellement détenues par l'actionnaire unique Richard LURCH, né le 19 janvier 1960 à Alzey en Allemagne, domicilié au 86 route du vin à L-5447 Schwebsingen.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2011159649/13.

(110185684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Koch Chemical Technology LP3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.160,00.

Siège social: L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 146.546.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 octobre 2011 que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée illimitée à la fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Horacio J. Somoya, né le 3 janvier 1976 au San Salvador de Jujuy, Argentine, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange.

II/ Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance à la même date que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée illimitée à la fonction de gérant délégué de la Société:

- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange.

Depuis lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- Monsieur Matthew Flamini, né le 26 octobre 1964 à Woodbury, New-Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, gérant;

- Madame Jeanne Renée Hernandez, née le 18 juillet 1966 à Neodesha, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, gérant;

- Monsieur Horacio J. Somoya, prénommé, gérant;

- Monsieur Manuel Martinez, prénommé, gérant délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 novembre 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011161726/32.

(110187985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Branch office of Anglo American International Holdings Limited, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 164.770.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

Extrait

Il résulte des décisions prises en date du 16 novembre 2011, par le conseil de gérance de la société Anglo American International Holdings Limited (le "Conseil de gérance"), dont le siège social est établi à 20 Carlton House terrace London, SW1Y 5AN, enregistrée auprès du registre de commerce UK Companies House sous le numéro 05501205, que l'ouverture d'une succursale de Luxembourg établie au 48, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg, sous la dénomination "Branch office of Anglo American International Holdings Limited") a été décidée.

Les activités de la Succursale consistent en la poursuite des activités financières au sein du groupe, y compris l'octroi de prêts et crédits et la prestation d'autres services financiers y-afférents, ainsi que de l'activité de conseil en affaire, gestion et finances.

Le Conseil de gérance a également décidé de nommer en tant que représentant permanent pour l'activité de la Succursale:

- Hans Arend Haije, né le 1^{er} mars 1969 à Haarlem, Pays Bas et ayant pour adresse le 26 rue Michel Rodange, 7248 Bereldange, Luxembourg;

- Arjan Vishan Kirthi Singha, né le 7 novembre 1969, Singapour et ayant pour adresse 194 rue Boch, 1244 Luxembourg;

- Jacqueline Anne McNally, né le 1^{er} février 1968 à Ipswich, Royaume Uni et ayant pour adresse le 20 Am Duerf, 8289 Kehlen, Luxembourg;

- Alexander Francis Pace-Bonello, né le 1^{er} février 1957 à Mtarfa, Malte et ayant pour adresse le 31 rue de la Liberation, 7263 Helmsange, Luxembourg.

Le représentant permanent est autorisé à représenter Anglo American International Holdings Limited dans tous les actes relatifs à la gestion journalière de la Succursale, ainsi qu'à obtenir des autorisations commerciales pour la Succursale, incluant, mais ne se limitant pas, à signer, entreprendre tous les actes nécessaires, accepter tout document livré, déposer toute requête ou demande, déposer des actes d'appel ordinaires ou extraordinaires et des objections, ainsi qu'à renoncer, dans le cadre de représentation de Anglo American International Holdings Limited et de la Succursale vis-à-vis des parties tiers incluant, mais ne se limitant pas aux juridictions, administrations fiscales et autres autorités administratives.

Les représentants permanents sont également compétents pour signer, déposer et recevoir tout document et accomplir tout acte relatif à l'établissement de la Succursale, notamment, à agir devant toute juridiction, organe administratif fiscal ou autre si nécessaire.

Dans l'accomplissement des activités susvisées le représentant permanent aura le pouvoir, entre autres, de:

- Engager, suspendre et licencier des employés;
- Nommer tout mandataire à conduire des affaires relatives aux activités de la Succursale que le représentant permanent ne peut conduire personnellement ou qui peuvent être conduites d'une façon plus convenable par un mandataire, ainsi que suspendre ou démissionner ledit mandataire;
- Nommer des avocats, réviseurs d'entreprises, comptables ou tout autre conseiller professionnels pour assister le représentant permanent dans l'accomplissement de ses fonctions, ainsi que suspendre et démissionner ces mêmes conseillers;
- Ouvrir, gérer et clôturer des comptes bancaires;
- Acheter, vendre, escompter, liquider ou négocier tout fonds d'Etat, lettre d'échange, chèque ou autre effet de commerce négociable et d'effectuer, signer ou endosser au nom de la Succursale tout effet de commerce négociable afin de réaliser l'un des objectifs de la Succursale en relation au règlement ou à la réception d'un paiement;
- Donner et recevoir des récépissés, acquitter toute dette due par la Succursale, accomplir des actes afin de recouvrer et recevoir tout argent et autres créances dus à la Succursale et transiger sur toute dette ou créance due à la Succursale, accepter un paiement partiel, un nantissement d'une partie ou de la totalité d'une telle dette ou créance en acquittement de la totalité d'une telle dette ou créance et de signer, valider et livrer tout acte, transaction ou trust pour les créanciers, décharge et autres actes juridiques selon les besoins;
- Investir tout argent de la Succursale dans tels investissements que le représentant permanent juge utile;
- Effectuer tout paiement nécessaire ou secondaire à l'exécution de ses fonctions;
- Conclure des contrats avec toute partie ou parties ayant pour l'objet la conduite des affaires de la Succursale;
- Recevoir, communiquer et traiter toutes les actualités ou informations;
- Conclure tout accord ou contrat avec tout opérateur de télécommunications en relation avec la transmission ou communication de toute sorte d'actualités ou informations ou toute autre affaire liée aux affaires de la Succursale et obtenir dudit opérateur de télécommunications tous les droits, privilèges ou concessions et gérer, exercer et observer ces accords, droits, privilèges et concessions;
- Signer tout contrat ou accord et tout document accessoire pour fournir des services et produits de la Succursale aux clients;
- Sauvegarder les droits de la Succursale relatifs à tout élément d'actualités, informations et autre propriété intellectuelle et entreprendre une action à l'encontre de toute violation de tels droits ou piratage de ces éléments d'actualités ou informations;
- Intenter ou défendre toute action ou tout autre procédure juridique;
- Effectuer un règlement, compromis ou autre accord que le représentant permanent juge utile;
- Renvoyer à l'arbitrage toute question affectant la Succursale;
- Acheter ou louer toute sorte de propriété;
- Prendre en bail ou location toute propriété nécessaire ou appropriée aux activités de la Succursale;
- Donner à bail ou louer tout propriété de la Succursale;
- Vendre ou autrement disposer de la propriété de la Succursale par des enchères publiques ou sur la base d'un contrat privé, avec ou sans une annonce;
- Contracter et maintenir des assurances relatives aux affaires et biens de la Succursale;

- Signer et exécuter tout instrument juridique, acte, transfert, cession, contrat et tout autre document et faire toute déclaration, y-compris sous serment, relative à toutes et chacune des affaires ou choses mentionnées dans les résolutions du Conseil de gérance concernant l'ouverture de la Succursale;

- Accomplir et exercer tout acte, affaire et chose et signer et exécuter en bonne et due forme prévue par la loi tout avis, demande, instrument juridique, déclaration, y-compris sous serment, et autre document qui peuvent être nécessaires à enregistrer ou obtenir la reconnaissance de la Succursale et sa compétence et afin de respecter toute condition requise par la loi.

Les représentants permanents sont également autorisés à accomplir tout acte relatif aux actes visés ci-dessus. Le représentant permanents sont également habilités, à sa discrétion, à nommer un mandataire afin d'exercer des pouvoirs visés ci-dessus.

Le Conseil de gérance a décidé que la Succursale pourra engager et licencier des employés.

Le conseil de gérance est composé des personnes suivantes:

- Nicholas Jordan, né le 24 avril 1955 à Beckenham, Royaume-Uni et ayant pour adresse Underriver House Road, Underriver, BoundaryFarm, TN15 OSJ, Kent, Royaume-Uni;

- Andrew William Hodges, né le 27 juin 1967 à London, Royaume-Uni, ayant pour adresse le 64 Kings Cross Road, WC1X 9QE, London, Royaume-Uni;

- Christopher Brian Corrin, né le 8 Septembre 1953 à Godalming Royaume-Uni, ayant pour adresse Woodland Rise, Sevenoaks, Melsetter, TN15 OHY, Kent, Royaume-Uni;

- Douglas Smailes, né le 20 août 1959 à Sedgefield, Royaume-Uni, ayant pour adresse le 69 Woodland Grove Weybridge, KT13 9EQ, Surrey, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159657/96.

(110185995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Caledonian International Investments Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3A, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 104.862.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011159680/12.

(110186001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.921.771.125,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 89.589.

Extrait rectificatif concernant la publication du 11/11/2010

Un extrait référencé sous le numéro L100171781 a été déposé le 11 novembre 2010 en vue de la publication au Mémorial d'un renouvellement du mandat des membres du Conseil de Gérance de la Société et du réviseur d'entreprises agréé.

Cet extrait est rectifié comme suit:

Suite à l'Assemblée Générale Annuelle en date du 1^{er} novembre 2010 de la société Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l. les décisions suivantes ont été prises:

1. Renouvellement des mandats des membres du conseil de gérance de la Société à compter du 22 décembre 2008 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2011:

- Monsieur Gary Lewbel, né le 26 février 1958 à New York, Etats Unis d'Amérique, demeurant à 345, Park Avenue, 10019 New York, Etats-Unis d'Amérique en sa qualité de Gérant A de la société.

- Monsieur Brian O'Grady, né le 31 octobre 1970 à Dublin, Irlande, demeurant à 1, Kempton Avenue, Ashtown, Dublin 7, Irlande, en sa qualité de Gérant A de la société.

- Monsieur Martinus Weijermans, né le 26 août 1970 à s-Gravenhage, Pays-Bas, demeurant à 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en sa qualité de Gérant B de la société.

- Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 février 1971 à Geleen, Pays-Bas, demeurant à 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en sa qualité de Gérant B de la société.

2. Renouvellement des mandats des membres du conseil de gérance de la Société à compter du 24 juin 2009 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2011:

- Monsieur John Anthony Lawrence, né le 23 mars 1963 dans l'état de Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à Cl Saliente Urb. Montealina 175, Pozuelo de Alarcon, 28223 Madrid, Espagne en sa qualité de Gérant A de la Société.

- Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, demeurant à 46, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en sa qualité de Gérant B de la société.

3. Renouvellement du mandat du Réviseur d'entreprise à compter du 18 décembre 2008 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2011:

- Deloitte S.A., société anonyme, ayant son siège social au 560, rue Neudorf, L-2220 Luxembourg, en sa qualité de Réviseur d'entreprise de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bristol-Myers Squibb Luxembourg S.à r.l.
Robert van 't Hoeft
Gérant B

Référence de publication: 2011161223/39.

(110186615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Delta Information Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9044 Ettelbruck, 16, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.023.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 octobre 2011.

I. L'assemblée générale constate que les mandats d'administrateurs arrivent à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur et Président du Conseil d'administration de M. Luigi VIVANI, demeurant 1, rue du Clair Chêne à L-4061 Esch-sur-Alzette.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de M. Horst MUSCH, demeurant 35, Weiherstrasse à B-4780 Recht.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de Mme Pascaline MATHE, demeurant 1, rue des Hauts Jardins à B-6743 Buzenol.

Les mandats des administrateurs susmentionnés sont renouvelés pour une durée de 6 ans. Ils prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2016, qui se tiendra en 2017.

II. L'assemblée générale constate que le mandat d'administrateur délégué arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur délégué de M. Luigi VIVANI, demeurant 1, rue du Clair Chêne à L-4061 Esch-sur-Alzette pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2016, qui se tiendra en 2017.

III. L'assemblée générale des actionnaires constate que le mandat de commissaire aux comptes de COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A. arrive à échéance. L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A. immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le n° B131410 pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 2017 statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2016. L'assemblée précise que la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A. a transféré son siège social au 44, rue Pasteur, L-4276 ESCH-SUR-ALZETTE.

Pour extrait conforme
Fiduciaire Pletschette, Meisch & Associés S.A.
CONSEIL FISCAL / EXPERTISE COMPTABLE / ASSISTANCE EN ORGANISATION
B.P. 325
L-4004 ESCH/ALZETTE
Signature

Référence de publication: 2011161565/33.

(110188098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Brenntag-Interfer, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 97.256.

Extrait de l'Assemblée Générale de la Société en date du 18 novembre 2011

En date du 18 novembre 2011, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- de nommer PricewaterhouseCoopers, ayant le siège social à 400, route d'Esch, BP 1443, L-1014 Luxembourg, en tant que réviseur indépendant de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires approuvant les résultats de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159658/13.

(110185972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Belval Plaza I Mall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 120.932.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of November.

Before Maître Edouard Delosch, Notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg").

There appeared:

Belval Plaza I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.595 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Ms Francesca Papisideris born on 22 September 1977 at Antwerp (Belgium), residing professionally at Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, the Netherlands, by virtue of a proxy dated 28 October 2011, which proxy, signed by the appearing person and the Notary, is annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned Notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Belval Plaza I Mall S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg (i) with its registered office at 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, (ii) incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, passed on 27 October 2006, published in the Mémorial C, n°2295 on 8 December 2006, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 120.932 and (iv) the corporate capital of which is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, date 9 October 2009, published in the Mémorial C, n°2092 on 23 October 2009.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 Amendment of the third paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company to read:

"Any and all decisions of the Board of Managers shall be taken unanimously by all the managers. The Company shall be bound by the joint signature of at least two of the managers constituting the board of managers."

2 Miscellaneous, has requested the undersigned Notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the third paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company, which will read as follows:

"Any and all decisions of the Board of Managers shall be taken unanimously by all the managers. The Company shall be bound by the joint signature of at least two of the managers constituting the board of managers."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this notarial deed, have been estimated at about nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary knows English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by the French version; on request of the same party and in the case of divergence between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The documents having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us this original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille onze, le neuvième jour de novembre.

Par devant Maître Edouard Delosch, Notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg").

A comparu:

Belval Plaza I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.595 ("l'Associé Unique"), représentée par Francesca Papisideris, née le 22 September 1977 à Anvers (Belgique), avec adresse professionnelle à Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, Pays-Bas, en vertu d'une procuration datée le 28 octobre 2011, laquelle procuration, signée par la personne présente et le Notaire, est annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le Notaire soussigné de documenter le fait que l'Associé Unique est l'associé unique de Belval Plaza I Mall S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, (i) ayant son siège social à 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, (ii) constituée par acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 octobre 2006, publié au Mémorial C, sous le numéro n°2295 le 8 décembre 2006, (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.932 et (iv) dont le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) représenté par 100 (cent) parts ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, n°2092 le 23 octobre 2009.

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné auparavant, ayant reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification du troisième alinéa de l'article 11 des statuts de la Société pour lire:

"Toute décision du Conseil de gérance sera prise à l'unanimité des voix de tous les gérants. La Société sera liée par la signature conjointe d'au moins deux des gérants composant le Conseil de gérance."

2 Divers;

demande au Notaire Soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le troisième alinéa de l'article 11 des statuts de la Société qui devra se lire comme suit:

"Toute décision du Conseil de gérance sera prise à l'unanimité des voix de tous les gérants. La Société sera liée par la signature conjointe d'au moins deux des gérants composant le Conseil de gérance."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumental par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Papisideris, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 novembre 2011. Relation: RED/2011/2405. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160231/95.

(110186283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Hockney Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 136.180.

—
EXTRAIT

En date du 16 novembre 2011, Messieurs Ivo Hemelraad et Giovanni La Forgia ont démissionné de leur poste de gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159798/13.

(110185813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Belval Plaza II Apartments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 120.933.

—
In the year two thousand and eleven, on the ninth day of November.

Before Maître Edouard Delosch, Notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg").

There appeared:

Belval Plaza II S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.547 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Ms Francesca Papisideris born on 22 September 1977 at Antwerp (Belgium), residing professionally at Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, the Netherlands, by virtue of a proxy dated 28 October 2011, which proxy, signed by the appearing person and the Notary, is annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the Undersigned Notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Belval Plaza II Apartment S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg (i) with its registered office at 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, (ii) incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, passed on 27 October 2006, published in the Mémorial C, n°2295 on 8 December 2006, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 120.933 and (iv) the corporate capital of which is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, date 9 October 2009, published in the Mémorial C, n°2092 on 23 October 2009.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 Amendment of the third paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company to read:

"Any and all decisions of the Board of Managers shall be taken unanimously by all the managers. The Company shall be bound by the joint signature of at least two of the managers constituting the board of managers."

2 Miscellaneous,

has requested the Undersigned Notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the third paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company, which will read as follows:

"Any and all decisions of the Board of Managers shall be taken unanimously by all the managers. The Company shall be bound by the joint signature of at least two of the managers constituting the board of managers."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this notarial deed, have been estimated at about nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary knows English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by the French version; on request of the same party and in the case of divergence between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The documents having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us this original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille onze, le neuvième jour de novembre.

Par devant Maître Edouard Delosch, Notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg").

A comparu:

Belval Plaza II S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.547 ("l'Associé Unique"), représentée par Francesca Papisideris, née le 22 September 1977 à Anvers (Belgique), avec adresse professionnelle à Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, Pays-Bas, en vertu d'une procuration datée le 28 octobre 2011, laquelle procuration, signée par la personne présente et le Notaire, est annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement

L'Associé Unique a requis le Notaire soussigné de documenter le fait que l'Associé Unique est l'associé unique de Belval Plaza II Apartment S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, (i) ayant son siège social au 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, (ii) constituée par acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 octobre 2006, publié au Mémorial C, sous le numéro n°2295 le 8 décembre 2006, (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.933 et (iv) dont le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) représenté par 100 (cent) parts ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, n°2092 le 23 octobre 2009.

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné auparavant, ayant reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification du troisième alinéa de l'article 11 des statuts de la Société pour lire:

"Toute décision du Conseil de gérance sera prise à l'unanimité des voix de tous les gérants. La Société sera liée par la signature conjointe d'au moins deux des gérants composant le Conseil de gérance. "

2 Divers;

demande au Notaire Soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le troisième alinéa de l'article 11 des statuts de la Société qui devra se lire comme suit:

"Toute décision du Conseil de gérance sera prise à l'unanimité des voix de tous les gérants. La Société sera liée par la signature conjointe d'au moins deux des gérants composant le Conseil de gérance."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumental par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Papisideris, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 novembre 2011. Relation: RED/2011/2406. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160232/96.

(110186292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Normalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 164.707.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seven October

Before us, Aloyse BIEL, notary public with residence in Esch-sur-Alzette,

Have appeared:

1. Dredging International n.v./s.a., a company under the laws of Belgium, with registered office in B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30, filed at the Crossroad Bank of Companies with corporate number 0435.305.514, represented by its two directors:

Mr Christian Van Meerbeeck, company director, professionally residing at B2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30, and Mr Marc MAES, company director, professionally residing at B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30,

hereinafter represented by Mr Christian Van Meerbeeck, prenamed, in pursuance with a private power of attorney signed in Zwijndrecht on the 24th October 2011, which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the persons appearing and the notary public, shall remain attached to the present deed in order to be registered with it.

2. Herbosch-Kiere n.v./s.a., a company under the laws of Belgium, with registered office in B-9130 Kallo, Haven 1558, Sint-Jansweg 7, filed at the Crossroad Bank of Companies with corporate number 0404.637.280, hereinafter represented by its two directors:

Mr Joannes Vangerven, company director, professionally residing at B-9130 Kallo, Haven 1558, Sint-Jansweg 7, and Mr Paul Danaux, company director, professionally residing at B-9130 Kallo, Haven 1558, Sint-Jansweg 7, hereinafter represented by Mr Kris Guldix, legal adviser, professionally residing at B-9130 Kallo, Haven 1558, Sint-Jansweg 7, in pursuance with a private power of attorney signed in Bruxelles on the 25 October 2011, which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the persons appearing and the notary public, shall remain attached to the present deed in order to be registered with it.

3. Sofidra S.A., a company under the laws of Luxembourg, with registered office in L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen; filed at the Trade Register under number B 73.723, hereinafter represented by its two directors:

Mr Jan Peter De Nul, company director, professionally residing at L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'activités Capellen and Mr Paul Lievens, company director, professionally residing at L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'activités Capellen,

hereinafter represented by Mr David Luty, company director, professionally residing at L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'activités Capellen, in pursuance with a private power of attorney signed in Capellen on the 25 October 2011, which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the persons appearing and the notary public, shall remain attached to the present deed in order to be registered with it.

4. Baggerwerken Decloedt & Zoon n.v./s.a., a company under the laws of Belgium, with registered office in B-8400 Oostende, Slijkensesteenweg 2, filed at the Crossroad Bank of Companies with corporate number 0439.043.675, hereinafter represented by its two directors:

Mr Christian Van Meerbeeck, company director, professionally residing at B2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30, and Mr Marc MAES, company director, professionally residing at B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30 ,

hereinafter represented by Mr Christian Van Meerbeeck , prenamed, in pursuance with a private power of attorney signed in Ostende, on the 24th October 2011, which power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the persons appearing and the notary public, shall remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The company appearing, represented as stated above, requested the executing notary to draw up the deed of incorporation for a limited liability company that it declares it wants to incorporate, and for which it has drawn up the articles of association as follows:

Title I. Name, Registered office, Objects, Duration, Share capital.

1. Art. 1. A limited liability company is formed under the name of NORMALUX S.A.

(hereinafter: the Company)

The registered office is situated in Windhof.

Without prejudice to the rules of general law with regard to contractual cancellation, if the registered office of the Company is established by contract with third parties, the registered office of the company may be transferred by the ordinary decision of the board of directors to any other place in the district of the registered office.

The registered office may be transferred to any other locality in the Grand Duchy of Luxembourg by the decision of the sole shareholder, or in the event of a multiplicity of shareholders, by the decision of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall be entitled to set up offices, administrative centres, agencies and branches anywhere in the Grand Duchy and abroad.

If the board of directors believe that extraordinary events of a political, economic or social nature, of a nature to compromise the normal operation of the registered office or the communication of this office with abroad, will arise or are imminent, they may temporarily transfer the registered office abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, this temporary measure shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, shall remain Luxembourgish. The decision on the temporary transfer of the registered office shall be brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which, depending on the circumstances, is best placed to do so. The Company has an indefinite duration.

2. Art. 2. The objects of the Company are the purchase, sale, chartering, freighting and management of sea-going vessels, as well as all financial, maritime and commercial operations directly or indirectly relating to this.

The Company may, both in Luxembourg and abroad, execute the following activities:

- The refloating of ships and other boats, objects and obstacles to the order of the local authorities and port administrations, called in general "wet salvage".
- Salvage of ships and other boats and objects to the order of the owners of the ships, insurers or local authorities, called in general "dry salvage".
- The development of a network and the conclusion of collaboration agreements with other specialised companies (such as towing companies, diving companies, offshore companies) and specialised brokers or agents enabling the development and support of "wet salvage" and "dry salvage" on an international level.
- The usage and rental of lifting equipment for hydraulic applications. It may perform all commercial, industrial, financial, real and personal operations that have a direct or indirect link with its objectives, or which are of a nature to favour them.

The Company may, by way of subscription, contribution, merger, collaboration, financial intervention or otherwise, acquire an interest or shareholding in all existing or yet to be incorporated companies in Belgium or abroad, whose objectives are related to its own or which are of a nature to contribute to their realisation. The Company may manage, develop and realise these shareholdings and may also participate directly or indirectly in the administration, management, supervision and liquidation of the companies in which it has an interest or shareholding.

It may stand security, provide a guarantee and act as an agent or representative for these same companies.

3. Art. 3. The share capital is set at thirty two thousand euros (EUR 32,000-), represented by eight hundred(800) shares of forty euros (EUR 40.-) each, comprising:

- a) One hundred and fifty (150) shares, numbered from 1 to 150 inclusive constituting series "A".
- b) Two hundred (200) shares, numbered from 151 to 350 inclusive constituting series "B".
- c) Three hundred (300) shares, numbered from 351 to 650 inclusive constituting series "C".
- d) One hundred and fifty (150) shares, numbered from 651 to 800 inclusive constituting series "D".

All these shares have the same rights and benefits.

The share capital is fully and unconditionally subscribed and fully paid up.

The shares are registered shares. The shares of the Company may be created, according to the choice of the owner, as unitary securities or as certificates representing several shares.

A capital increase shall be decided on by the general meeting in the forms stipulated for an amendment to the articles of association. The rate and issue conditions of new shares shall be set by the general meeting on the proposal of the board of directors.

When new shares are issued with an issue premium, it must be fully paid up immediately at the time of subscribing to the new shares.

At the time of each capital increase, the new shares to be subscribed to in cash must first be offered to the shareholders in proportion to the share of the capital represented by their shares, within a period that may not be less than fifteen days as of the subscription opening.

The pre-emptive subscription right may be restricted or waived by the general meeting deciding in the Company interests, with observance of the legal provisions in this respect.

Every transfer of shares shall be subject to a pre-emptive right by the other shareholders.

Subject to the foregoing, the shares may be freely transferred, provided that the board of directors has been informed three months before the transfer by registered letter by the transferring company, by any shareholder to any Affiliate

(being any legal entity which controls, or is controlled by that shareholder), or to any Associated Company (being any company which is controlled by the ultimate parent company of that shareholder);

Except in the cases stipulated above, the shareholder who wants to transfer shares shall offer them for sale to the other shareholders according to the procedure described hereinafter.

Procedure:

a) The transferring shareholder shall notify the other shareholders by registered letter, with copy to the board of directors, of the number of shares he wishes to transfer.

b) The other shareholders shall have a period of three (3) months, as of the date of sending the letter mentioned under a), to exercise their pre-emptive right at a price corresponding with the Adjusted Net Asset method of the Company (“Gecorrigeerd Netto Actief”). This value shall correspond with the net asset value of the Company, adjusted in accordance with the real value of the assets of the Company. The determination of the Adjusted Net Asset value of the Company shall take place by a college of three experts, whereby one expert shall be appointed by shareholder A and D, one expert shall be appointed by shareholder B, and one expert shall be appointed by shareholder C (together “the Experts”). Failing agreement of the Experts on the Adjusted Net Asset value of the Company, the Experts shall appoint a separate, external expert in order to determine the Adjusted Net Asset value of the Company. In case the Experts do not agree on the identity of the external expert, an external expert shall be appointed by the President of the Commercial Court of the location where the Company has its registered office. The valuation by the external expert shall be binding.

Each shareholder shall have a pre-emptive right on the shares offered for sale in proportion to his participation in the capital, after deduction of the rights for which the transfer is proposed.

The shareholder who wants to exercise his pre-emptive right shall notify the board of directors of it by registered letter, stating the maximum number of shares that he wishes to acquire, if applicable below his proportion or above it if one or more other shareholders entirely or partially waive their preemptive right.

c) A shareholder who fails to reply within the three month period shall be deemed to have entirely and irrevocably waived his pre-emptive right. His rights shall go in proportion to the shareholders who have exercised their pre-emptive right within one month upon expiry of the three month period. The pre-emptive right of the aforementioned shareholders must be exercised for the all of the shares on offer.

d) In case, due to a transfer of shares, a shareholder separately, or together with a company associated to this shareholder, acquires or controls, directly or indirectly at least 75 % of the shares of the Company, (“the majority shareholder”), then the remaining shareholder(s) have the right to sell their shares to the majority shareholder at the same price as determined above.

Title II. Management, Supervision

4. Art. 4. The company shall be managed by a board of directors consisting of five (5) directors.

The holders of each series of shares shall be entitled to propose candidates for the appointment of directors, as follows:

- Shareholder A: 1 Director
- Shareholder B: 1 Director
- Shareholder C: 2 Director
- Shareholder D: 1 Director

In each of these lists, the general meeting shall elect, by an ordinary majority vote, the proposed candidates to the position of director. These directors shall be designated respectively as category “A”, “B”, “C” and “D” director.

When a juristic person is appointed as director, it shall be bound to designate from among its shareholders or partners, directors, managers, members of the management committee or workers, a permanent representative responsible for executing this appointment in the name and on behalf of the juristic person. Finally, the common representative must be a natural person. Only the general meeting is authorised to specify the number of directors.

The directors shall be appointed by the general meeting.

The term of their appointment may not exceed six years. Their appointment shall expire at the end of the general meeting or the meeting of the board of directors providing for their replacement.

The directors may always be dismissed by the general meeting.

Outgoing directors may be re-elected.

When a seat on the board of directors becomes vacant, the remaining directors shall be entitled to provisionally fill the vacancy from among the candidates proposed by the holders of the series of shares on the proposal of which the outgoing director was appointed. The next general meeting shall decide on the definitive appointment, taking the requirements of this article into account. The newly appointed director shall complete the appointment of the one he is replacing.

The board of directors shall elect a chairman from among its members and, if it so decides, one or more deputy chairmen of the board of directors. The first chairman shall be appointed by the general meeting. In the event of the absence of the chairman, the meetings of the board of directors shall be chaired by a director designated to this end.

5. Art. 5. The board of directors shall meet on being convened by one of its members.

The board shall validly meet without being convened beforehand if all the directors are present or validly represented.

The meetings of the board of directors shall be held at the place and on the date specified in the notice of meeting, which will include the agenda.

The board of directors may only rule and decide on the items stated on the agenda and only on condition that all of its members are present or validly represented at the meeting (the "presence quorum").

The directors who are not physically present at the session may participate in the deliberations and votes by means of telecommunications such as teleconferencing or videoconferencing, provided that all participants at the meeting can communicate directly with all the other participants. The directors who take part in the deliberations and votes of the board of directors in this way may not be taken into consideration for the calculation of the presence quorum, and their votes shall be taken into account for the calculation of the majority of the votes validly cast. The minutes of the meeting shall clearly indicate which directors participated in the deliberations and votes in this way.

The board of directors may only rule and decide on items that are not stated on the agenda if all the members of the board of directors are present at the meeting and consent to do so.

This consent shall be deemed to have been given if no objection is raised according to the minutes.

Each director may, by ordinary letter, telegram, telex, fax or any other means of communication constituting a printed document, appoint one of his colleagues to represent him at a given meeting of the board of directors and to vote for him and in his place. In such a case the principal shall be deemed present.

A director may only represent a single member of the board.

The decisions of the board of directors shall be taken by unanimity of the votes present or duly represented at the meeting.

In exceptional cases, when the urgent needs and interests of the company so require, the decisions of the board of directors may be taken by the unanimous written agreement of the directors. This procedure may not be followed to draw up the annual accounts, and if applicable, for the use of the authorised capital.

6. Art. 6. The board of directors have the power to perform all acts necessary or useful for the realisation of the company objectives, except for those that the law or articles of association reserve for the general meeting.

7. Art. 7. The board of directors may create a management committee, whose members are chosen from inside or outside the board. It determines the powers of this management committee and organises its functioning. The board of directors may designate representatives with defined powers and revoke them at any time. The board of directors may also delegate the day-to-day management of the company to one of its members, who shall bear the title of chief executive.

With respect to third parties the Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of 2 directors (each representing a different series of shares, whereby the A-shares and D-shares shall be considered to belong to the same series of shares), or even by the individual signature of the person appointed for the day-to-day management, within the bounds of his powers, or by the individual or joint signature of one or more representatives duly authorised by the board of directors.

8. Art. 8. Legal proceedings, both as plaintiff and defendant, shall be followed in the name of the Company by the board of directors acting through its chairman or a chief executive.

9. Art. 9. The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms and conditions set by the law.

10. Art. 10. The supervision of the Company shall be granted to one or more statutory auditors, they shall be appointed for a term that cannot exceed six years. They may be reelected.

Title III. General meeting and Appropriation of profit

11. Art. 11. The general meeting of shareholders shall represent all shareholders of the Company. It shall have the most extensive powers to perform or ratify all acts concerning the Company. The notices for the general meetings shall be given in accordance with the legal requirements and shall contain the agenda for the meeting. In order to have a valid general meeting, all shares need to be present or duly represented.

The general meeting shall decide on the allocation or distribution of the net profit. As a general rule, a maximum dividend shall be allocated to the shareholders.

The decisions of the General Meeting shall be taken by unanimity of the votes, present or duly represented at the meeting.

For the items on the agenda that do not comprise an amendment to the articles of association, the abstentions or blank votes, as well as the void votes, shall not be taken into account for the calculation of the required majority. Votes on people shall in principle be done in secret and in writing.

Votes on objects shall be done verbally by a roll-call or show of hands, unless the committee or the meeting has decided on a secret ballot beforehand. Written decision process

The shareholders may make all decisions, unanimously and in writing, that come under the authority of the general meeting, except for

- The decisions that must be executed by notarial deed.
- The decisions to be taken in application of article 100 of the L.S.C.

To this end, the board of directors shall send a circular, by letter, fax, e-mail or by any other information medium, stating the agenda and the proposed decisions, to all shareholders and all holders of bonds, warrants or certificates issued with the collaboration of the company, asking the shareholders to approve the proposed decisions and to return them duly signed, within a deadline to be set on a case by case basis by the board of directors, to the registered office of the Company or any other place specified in the circular.

If the approvals of all shareholders on the proposed decisions have not been received within this deadline, all the proposed decisions shall be deemed not to have been taken.

The same shall apply if within this deadline, certain proposed decisions have been unanimously approved and others not.

The holders of bonds, warrants or certificates issued with the collaboration of the company may examine the decisions taken unanimously and in writing.

12. Art. 12. The annual general meeting of shareholders shall automatically meet at the registered office or any other place in Luxembourg specified in the notice of meeting on the last Friday of the month of April of each year at 13:00 hours. If this day is a public holiday, the general meeting shall be held on the next working day.

The board of directors or the company auditor can convene the annual general meeting or an extraordinary general meeting. The request to convene shall contain the agenda for the meeting.

Title IV. Financial year, Dissolution

13. Art. 13. The financial year shall commence on the first of January and end on the thirty first of December of each year.

14. Art. 14. The company may be dissolved by the decision of the general meeting, deciding according to the conditions provided for amendments to the articles of association.

Title V. General clauses

15. Art. 15. The Commercial Companies Act of the tenth of August nineteen hundred and fifteen, as well as its subsequent amendments, shall apply unless the present articles of association stipulate otherwise.

Transitional clauses

- 1.- The first financial year shall commence on the day of incorporation and end on 31 December 2011.
- 2.- The first annual ordinary general meeting shall be held in 2012.

Subscription and Payment

With the articles of association of the company having been drawn up, the parties appearing, i.e.

1. Dredging International n.v./s.a., aforementioned, declares it subscribes to 150 shares (series A).
2. Herbosch-Kiere n.v./s.a., aforementioned, declares it subscribes to 200 shares (series B).
2. Sofidra S.A., aforementioned, declares it subscribes to 300 shares (series C).
4. Baggerwerken Decloedt & Zoon n.v./s.a., aforementioned, declares it subscribes to 150 shares (series D).

TOTAL: EIGHT HUNDRED SHARES (800 shares).

All the shares have been paid up to the level of 100% by cash payments, such that the sum of thirty two thousand euros (32.000.-€) is now at the disposal of the new Company, as demonstrated to the notary.

Observation

The executing notary declares having verified the existence of the conditions required by article 26 of the Commercial Companies Act of the tenth of August nineteen hundred and fifteen and expressly notes the fulfilment of them.

Estimate of expenses

The amount of the costs, expenses, fees or charges, in whatever form, incumbent on the company or which are placed to its charge because of its incorporation, is approximately the sum of one thousand five hundred euros (1,500 euros).

Extraordinary general meeting

And at this very moment, the parties appearing, in the official capacity they are acting in, formed an extraordinary general meeting to which they acknowledged having been duly convened, and after having noted that it was properly constituted, took the following decisions by unanimous votes:

First decision

The address of the company is set at L-8399 Windhof, 11 route des Trois Cantons. The meeting authorised the board of directors to set, at any time, a new address in the locality of the statutory registered office.

153526

Second decision

The number of the directors is set at five (5) and the company auditor at one.

Third decision

The following are appointed as directors (administrateurs):

- Mr Alain Bernard, company director, professionally residing at B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30
- Mr Joannes Vangerven, company director, professionally residing at B-9130 Kallo, Haven 1558, Sint-Jansweg 7
- Mr Christiaan Dekeyzer, company director, professionally residing at L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen
- Mr Francis Verhees, company director, professionally residing at L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen
- Mr Bart Verboomen, company director, professionally residing at B-8400 Oostende, Slijkensesteenweg 2

Appointed as chairman of the board of directors:

Mr Alain Bernard, aforementioned.

Fourth decision

Appointed as company auditor:

DELOITTE with registered office at L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, registered in the Register of Commerce and Companies under number B 67895.

Fifth decision

The appointments of the directors, the chairman of the board of directors, the company auditor, shall end immediately after the statutory general meeting of 2017.

Sixth decision

By virtue of article 60 of the Commercial Companies Act of 10 August 1915, and by virtue of article seven of the present articles of association, the general meeting authorises the board of directors to create a management committee, whose members are chosen from inside or outside the board.

The undersigned notary, who understands English, hereby notes that on the request of the persons appearing, the present deed has been drafted in English according to a French version. On the request of the same persons, and in the event of discrepancies between the French text and the English text, the English version shall prevail.

Whereof the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-sept octobre.

Par devant nous, Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu

1. Dredging International n.v./s.a., une société de droit belge, avec siège social à B2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises avec numéro d'entreprise 0435.305.514, ici représentée par ses deux administrateurs:

Monsieur Christian Van Meerbeeck, administrateur de société, demeurant professionnellement à B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30, et monsieur Marc MAES, administrateur de société, demeurant professionnellement à B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30,

ici représentés par Monsieur Christian Van Meerbeeck, prèdit, en vertu d'une procuration sous seing privé du 24 octobre 2011 signée à Zwijndrecht, laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

2. Herbosch-Kiere n.v./s.a., une société de droit belge, avec siège social à B-9130 Kallo, Haven 1558, Sint-Jansweg 7, enregistrée auprès de la Banque Carrefour des Entreprises avec numéro d'entreprise 0404.637.280, ici représentée par ses deux administrateurs:

Monsieur Joannes Vangerven, administrateur de société, demeurant professionnellement à B-9130 Kallo, Haven 1558, Sint-Jansweg 7, et monsieur Paul Danaux, administrateur de société, demeurant professionnellement à B-9130 Kallo, Haven 1558, Sint-Jansweg 7,

ici représentés par Monsieur Kris Guldix, administrateur de société, demeurant professionnellement à B-9130 Kallo, Haven 1558, Sint-Jansweg 7, en vertu d'une procuration sous seing privé signée le 25 octobre 2011 à Bruxelles, laquelle

procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

3. Sofidra S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 73.723, ici représentée par ses deux administrateurs:

Monsieur Peter Jan De Nul, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen, et Monsieur Dirk De Nul, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen,

ici représentés par Monsieur David Luty, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen, en vertu d'une procuration sous seing privé du 25 octobre 2011, signée à Capellen, laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

4. Baggerwerken Decloedt & Zoon n.v./s.a., une société de droit belge, avec siège social à B-8400 Oostende, Slijken-sesteenweg 2, enregistrée auprès de la Banque carrefour des entreprises avec numéro d'entreprise 0439.043.675, ici représentée par ses deux administrateurs:

Monsieur Christian Van Meerbeeck, administrateur de société, demeurant professionnellement à B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30, et monsieur Marc MAES, administrateur de société, demeurant professionnellement à B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30,

ici représentés par Monsieur Christian Van Meerbeeck, prédit, en vertu d'une procuration sous seing privé du 24 octobre 2011, signée à Zwijndrecht, laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Les sociétés comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent vouloir constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

1. Art. 1^{er} . Une société anonyme est constituée sous la dénomination de NORMALUX S.A., (ciaprès dénommée la Société).

Le siège social est établi à Windhof.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit dans l'arrondissement du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg moyennant une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration aura le droit de créer des bureaux, des centres administratifs, des agences et succursales partout au Grand-Duché et à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, au vu des circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

La société aura une durée illimitée.

2. Art. 2. La société a pour objet l'achat, la construction, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que toutes opérations financières, maritimes et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La société peut, tant en Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser les activités suivantes:

- le renflouement de navires et autres bateaux, objets et obstacles sur ordre des autorités locales et des administrations portuaires, appelé en général le "wet salvage";
- le sauvetage de navires et autres bateaux et objets sur ordre des propriétaires des navires, des assureurs ou des autorités locales, appelée en général le "dry salvage";
- le développement d'un réseau et la conclusion d'accords de collaborations avec d'autres entreprises spécialisées (telles que firmes de remorquage, entreprises de plongée, entreprises offshore) et des agents ou courtiers spécialisés permettant de développer et de soutenir le "wet salvage" et le "dry salvage" au niveau international;
- l'utilisation et la location de matériel de levage pour des applications hydrauliques.

Elle peut effectuer toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières qui ont un lien direct ou indirect avec son objet ou qui sont de nature à le favoriser.

La société peut, par voie de souscription, d'apport, de fusion, de collaboration, d'intervention financière ou autrement, acquérir un intérêt ou une participation dans toutes les sociétés existantes ou restant à constituer en Belgique ou à l'étranger dont le but est apparenté au sien ou est de nature à contribuer à sa réalisation. La société peut gérer, valoriser

et réaliser ces participations et peut également participer directement ou indirectement à la gestion, à la direction, au contrôle et à la liquidation des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt ou une participation.

Elle peut se porter caution, donner son aval et intervenir comme agent ou représentant pour ces mêmes sociétés.

3. Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (32.000,00 EUR), représenté par huit cent (800) actions de quarante Euros (40,00 EUR) chacune, dont:

- a) cent cinquante (150) actions, numérotées de 1 à 150 inclus constituant la série "A";
- b) deux cents (200) actions, numérotées de 151 à 350 inclus constituant la série "B";
- c) trois cents (300) actions, numérotées de 351 à 650 inclus constituant la série "C";
- d) cent cinquante (150) actions, numérotées de 651 à 800 inclus constituant la série "D".

Toutes ces actions bénéficient des mêmes droits et avantages.

Le capital social est intégralement et inconditionnellement souscrit et est entièrement libéré. Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du titulaire, sous forme de titres unitaires ou de certificats représentatifs de plusieurs actions.

Une augmentation du capital est décidée par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour la modification aux statuts. Le taux et les conditions d'émission des actions nouvelles sont fixés par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Lorsque les nouvelles actions sont émises avec une prime d'émission, celle-ci doit immédiatement être libérée intégralement au moment de la souscription des nouvelles actions.

A chaque augmentation de capital, les nouvelles actions à souscrire en espèces doivent être offertes par préférence aux actionnaires, proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs actions, dans un délai qui ne peut pas être inférieur à quinze jours à dater de l'ouverture de la souscription.

Le droit de souscription de préemption pourra être limité ou supprimé par l'assemblée générale statuant dans l'intérêt social dans le respect des dispositions légales en la matière.

Toute cession d'actions est assujettie à un droit de préemption des autres actionnaires.

Sans préjudice de ce qui précède, la cession d'actions est libre, à condition que le conseil d'administration ait été informé trois mois avant la cession et par lettre recommandée, par la société cédante, par tout actionnaire à toute société affiliée (étant toute personne morale qui contrôle ou est contrôlée par cet actionnaire) ou toute société associée (étant toute personne morale qui est contrôlée par l'ultime société-mère de cet actionnaire).

Sauf dans les cas prévus ci-avant l'actionnaire qui désire céder des actions est obligé de les offrir en vente aux autres actionnaires suivant la procédure décrite ci-après. Ces actionnaires peuvent acquérir prioritairement les actions offertes en vente, aux mêmes conditions que celles offertes par l'acquéreur présenté. Procédure:

a) L'actionnaire cédant notifie par lettre recommandée aux autres actionnaires, avec copie au conseil d'administration, le nombre d'actions qu'il désire céder;

b) Les autres actionnaires disposent d'un délai de trois (3) mois à partir de la date de l'envoi de la lettre mentionnée sous a) pour exercer leur droit de préemption à un prix qui correspond à la méthode de l'actif net corrigé de la société. Cette valeur correspond à la valeur de l'actif net de la société, corrigé selon la valeur réelle des actifs de la société. La valeur de l'actif net corrigé de la société sera déterminée par un collège de trois experts, où un expert sera désigné par l'actionnaire A et D, un expert sera désigné par l'actionnaire B et un expert sera désigné par l'actionnaire C, ensemble appelés "les Experts". A défaut d'accord des Experts concernant la valeur de l'actif net corrigé de la société, les Experts désigneront un expert individuel et externe en vue de déterminer la valeur de l'actif net corrigé de la société. A défaut d'accord des Experts concernant l'identité de l'expert externe, l'expert externe sera désigné par le président du Tribunal de Commerce de l'endroit à la Société à son siège social. La valorisation faite par l'expert externe sera contraignante.

Chaque actionnaire dispose d'un droit de préemption sur les actions offertes en vente au prorata de sa participation dans le capital, déduction faite des droits dont la cession a été proposée.

L'actionnaire qui désire exercer son droit de préemption le notifie par lettre recommandée au conseil d'administration mentionnant le nombre maximal d'actions qu'il désire acquérir, le cas échéant en-dessous de son prorata ou au-dessus au cas où un ou plusieurs autres actionnaires renonceraient entièrement ou partiellement à leur droit de préemption.

c) Un actionnaire qui omet de répondre dans la période de trois mois, est censé renoncer entièrement et irrévocablement à son droit de préemption. Ses droits reviennent proportionnellement aux actionnaires qui ont exercé leur droit de préemption dans le mois de l'expiration de la période de trois mois. Le droit de préemption des actionnaires susdits doit être exercé sur la totalité des actions offertes.

d) Au cas où, en raison de la cession d'actions, un actionnaire individuellement ou conjointement avec une société associée audit actionnaire, acquiert ou contrôle directement ou indirectement au moins 75% des actions de la Société, ("l'actionnaire majoritaire"), le(s) autre(s) actionnaire(s) a(ont) de vendre leurs actions à l'actionnaire majoritaire au même prix qu'indiqué ci-avant.

Titre II. Administration, Surveillance

4. Art. 4. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de cinq (5) administrateurs.

Les titulaires de chaque série d'actions ont le droit de proposer des candidats à la nomination d'administrateurs comme suit:

- l'actionnaire A: 1 administrateur
- l'actionnaire B: 1 administrateur
- l'actionnaire C: 2 administrateurs
- l'actionnaire D: 1 administrateur

Dans chacune de ces listes, l'assemblée générale élira à la simple majorité des voix le candidat proposé à la fonction d'administrateur; ces administrateurs sont désignés respectivement comme administrateur "A", "B", "C" et "D".

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue à désigner parmi ses actionnaires ou associés, administrateurs, gérants, membres du comité de direction ou préposés un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Finalement le représentant commun doit être une personne physique. Seule l'assemblée générale est autorisée à fixer le nombre d'administrateurs.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale.

Le terme de leur mandat ne peut excéder six ans. Leur mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ou du conseil d'administration qui pourvoit à leur remplacement

Les administrateurs sont toujours révocables par l'assemblée générale.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un mandat d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit de pourvoir provisoirement à la vacance parmi les candidats proposés par les titulaires de la série d'actions sur proposition desquels l'administrateur sortant a été nommé. L'assemblée générale suivante statue sur la nomination définitive en tenant compte des prescriptions du présent article. Le nouvel administrateur nommé termine le mandat de celui qu'il remplace.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

5. Art. 5. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation d'un de ses membres.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation, qui comprendra l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut statuer et décider que sur des points mentionnés à l'ordre du jour et uniquement à condition que tous ses membres soient présents ou valablement représentés à la réunion (le "quorum des présences").

Les administrateurs qui ne sont pas physiquement présents à la réunion peuvent participer aux délibérations et aux votes à l'aide de moyens de télécommunication tels qu'une conférence téléphonique ou vidéo, à condition que tous les participants à la réunion puissent communiquer directement avec tous les autres participants. Les administrateurs qui prennent part de cette manière aux délibérations et aux votes du conseil d'administration peuvent être pris en considération pour le calcul du quorum des présences et leurs voix sont prises en compte pour le calcul de la majorité des votes valablement émis. Le procès-verbal de l'assemblée indique clairement quels administrateurs ont ainsi participé aux délibérations et aux votes. Le conseil d'administration ne peut statuer et décider sur les points qui ne sont pas mentionnés dans l'ordre du jour que si tous les membres du conseil d'administration sont présents à la réunion et y consentent.

Cet accord est censé être donné si aucune objection n'est soulevée selon le procès-verbal.

Chaque administrateur peut, par simple lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication porteur d'un document imprimé, donner mandat à un de ses collègues en vue de le représenter à une réunion déterminée du conseil d'administration et de voter pour lui et à sa place. Le mandant est dans ce cas considéré comme étant présent.

Un administrateur ne peut représenter qu'un seul membre du conseil. Les décisions du conseil d'administration sont prises à l'unanimité des voix présentes ou représentées à la réunion.

Dans les cas exceptionnels, lorsque l'urgence nécessite et l'intérêt de la société l'exigent, les décisions du conseil d'administration peuvent être prises par accord écrit unanime des administrateurs. Cette procédure ne peut pas être suivie pour l'établissement des comptes annuels et, le cas échéant, pour l'utilisation du capital autorisé.

6. Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

7. Art. 7. Le conseil d'administration peut créer un comité de direction, dont les membres sont choisis parmi ou en dehors du conseil. Il détermine les pouvoirs de ce comité de direction et organise son fonctionnement. Le conseil d'administration peut désigner des mandataires avec des pouvoirs délimités et les révoquer à tout temps. Le conseil

d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur délégué.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de 2 administrateurs (chacun représentant une série d'actions différente, les actions A et les actions D étant censées appartenir à la même série d'actions), ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

8. Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur délégué.

9. Art. 9. Le conseil d'administration est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires conformément aux conditions et aux modalités fixées par la loi.

10. Art. 10. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et Affectation des bénéfices

11. Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour effectuer ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales et comprennent l'ordre du jour pour la réunion. Pour être valable, une assemblée générale doit réunir toutes les actions, présentes ou dûment représentées.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Généralement, un dividende maximal sera accordé aux actionnaires.

Les décisions de l'assemblée générale seront prises à l'unanimité des voix, présentes ou dûment représentées à l'assemblée.

Pour les points repris à l'ordre du jour et qui ne comprennent pas un amendement des statuts, les abstentions et les votes en blanc tout comme les votes nuls ne seront pas pris en considération pour le calcul du quorum requis. Le vote sur des personnes se fait en principe secrètement et par écrit.

Le vote sur des objets se fait verbalement par appel nominal ou à main levée, à moins que le conseil ou l'assemblée n'ait décidé auparavant du vote secret.

Processus décisionnel par écrit

Les actionnaires peuvent prendre à l'unanimité et par écrit toutes les décisions qui relèvent de la compétence de l'assemblée générale, à l'exception

- des décisions qui doivent être passées par acte authentique;
- des décisions à prendre dans le cadre de l'application de l'article 100 du L.S.C.

A cet effet, le conseil d'administration enverra une circulaire, par lettre, par fax, par e-mail ou par tout autre support d'information, mentionnant l'ordre du jour et les propositions de résolution, à tous les actionnaires et à tous les porteurs d'obligations, de warrants ou de certificats émis avec la collaboration de la société, demandant aux actionnaires d'approuver les propositions de résolution et de les renvoyer dûment signées dans un délai à fixer cas par cas par le conseil d'administration, au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans la circulaire.

Si l'approbation de tous les actionnaires portant sur les propositions de résolution n'a pas été reçue dans ce délai, toutes les résolutions proposées seront censées ne pas avoir été prises.

Il en est de même si dans ce délai, certaines propositions de résolution ont été approuvées à l'unanimité et d'autres pas.

Les porteurs d'obligations, de warrants ou de certificats émis avec la collaboration de la société peuvent examiner des résolutions prises à l'unanimité et par écrit.

12. Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année, à 13.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Le conseil d'administration ou le commissaire de la société peut convoquer l'assemblée générale annuelle ou une assemblée générale extraordinaire. La demande de convocation indiquera l'ordre du jour de l'assemblée.

Titre IV. Exercice, Dissolution

13. Art. 13. L'exercice commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14. Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Dispositions générales

15. Art. 15. La Loi sur les sociétés commerciales du dix août mil neuf cent quinze, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où les présents statuts n'y dérogent pas.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été établis, les sociétés comparantes, à savoir

1. Dredging International n.v./s.a., précitée, déclare souscrire à 150 actions (série A);
2. Herbosch-Kiere n.v./s.a., précitée, déclare souscrire à 200 actions (série B);
3. Sofidra S.A., précitée, déclare souscrire à 300 actions (série C);
4. Baggerwerken Decloedt & Zoon n.v./s.a., précitée, déclare souscrire à 150 actions (série D);

TOTAL: HUIT CENT ACTIONS (800 actions).

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 100% par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la Loi sur les sociétés commerciales du dix août mil neuf cent quinze et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous forme quelconque qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500 euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, en leurs qualités officielles, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-8399 Windhof, 11 route des Trois Cantons. L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui de réviseur d'entreprise à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Alain Bernard, administrateur de société, demeurant professionnellement à B-2070 Zwijndrecht, Haven 1025, Scheldedijk 30
- Monsieur Joannes Vangerven, administrateur de société, demeurant professionnellement à B-9130 Kallo, Haven 1558, Sint-Jansweg 7.
- Monsieur Christiaan Dekeyzer, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen.
- Monsieur Francis Verhees, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen.
- Monsieur Bart Verboomen, administrateur de société, demeurant professionnellement à B-8400 Oostende, Slijken-sesteenweg 2.

Est nommé président du conseil d'administration:

Monsieur Alain Bernard, prénommé.

Quatrième résolution

Est nommé réviseur d'entreprise:

DELOITTE avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67895.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs, du président du conseil d'administration, et du réviseur d'entreprise, expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2017.

Sixième résolution

En vertu de l'article 60 de la Loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 et en vertu de l'article sept des présents statuts, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à constituer un comité de direction, dont les membres sont élus au sein ou en dehors du conseil.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Van Meerbeeck; Guldix; Luty, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 novembre 2011. Relation: EAC/ 2011/ 14654. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS 75.-€.

Le Receveur (signé): THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011158381/612.

(110184454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Moa Dance A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 89, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg F 8.912.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Monsieur Moacir Nunes da Silva, chorégraphe de danse, domicile 89 rue de Merl, 2146 Luxembourg, nationalité belge .

2. Monsieur Bart-Jan Schuthof, employé, domicile; 89 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, nationalité néerlandais.

3. Madame Marie-Paule Seimetz Bock, retraitée, 8 rue Auguste Neyen, L-2233 Luxembourg, nationalité luxembourgoise.

Et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet. Siège, Durée

Art. 1^{er} . L'association porte la dénomination de Moa Dance A.s.b.l

Art. 2. L'association a pour objet de promouvoir la danse au Luxembourg et toutes activités directement ou indirectement y liées.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, 89 rue de Merl, L-2146 Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

II. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association Moa Dance A.s.b.l:

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai d'un mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,
- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration.

Un recours, dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

IV. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

V. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de deux ans maximum. Les administrateurs désignent entre eux, la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

IV. Contribution et Cotisation

Art. 16. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maximum pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

VII. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

VIII. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférents de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

IX. Dissolution et Liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférents de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association son patrimoine sera affecté à une association à designer par l'assemblée générale.

X. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2011161262/90.

(110186663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Blitz Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.686.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 novembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011159663/11.

(110185952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Belval Plaza I Apartments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.

R.C.S. Luxembourg B 120.931.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of November.

Before Maître Edouard Delosch, Notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg").

There appeared:

Belval Plaza I S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.595 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Ms Francesca Papisideris born on 22 September 1977 at Antwerp (Belgium), residing professionally at Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, the Netherlands, by virtue of a proxy dated 28 October 2011, which proxy, signed by the appearing person and the Notary, is annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the Undersigned Notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of Belval Plaza I Apartments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg (i) with its registered office at 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, (ii) incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, passed on 27 October 2006, published in the Mémorial C, n°2294 on 8 December 2006, (iii) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 120.931 and (iv) the corporate capital of which is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, date 9 October 2009, published in the Mémorial C, n°2092 on 23 October 2009.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 Amendment of the third paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company to read:

"Any and all decisions of the Board of Managers shall be taken unanimously by all the managers. The Company shall be bound by the joint signature of at least two of the managers constituting the board of managers."

2 Miscellaneous, has requested the undersigned Notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the third paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company, which will read as follows:

"Any and all decisions of the Board of Managers shall be taken unanimously by all the managers. The Company shall be bound by the joint signature of at least two of the managers constituting the board of managers."

153535

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this notarial deed, have been estimated at about nine hundred euro (EUR 900.-).

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this notarial deed, have been estimated at about nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary knows English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by the French version; on request of the same party and in the case of divergence between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The documents having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us this original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille onze, le neuvième jour de novembre.

Par devant Maître Edouard Delosch, Notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg").

A comparu:

Belval Plaza I S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.595 ("l'Associé Unique"), représentée par Francesca Papisideris, née le 22 September 1977 à Anvers (Belgique), avec adresse professionnelle à Storkstraat 8-10, 3833 LB Leusden, Pays-Bas, en vertu d'une procuration datée le 28 octobre 2011, laquelle procuration, signée par la personne présente et le Notaire, est annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le Notaire soussigné de documenter le fait que l'Associé Unique est l'associé unique de Belval Plaza I Apartments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, (i) ayant son siège social à 7, Avenue du Rock'n Roll, L-4361 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, (ii) constituée par acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 27 octobre 2006, publié au Mémorial C, sous le numéro n°2294 le 8 décembre 2006, (iii) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.931 et (iv) dont le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cent euros) représenté par 100 (cent) parts ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, n°2092 le 23 octobre 2009.

L'Associé Unique, représenté tel que mentionné auparavant, ayant reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification du troisième alinéa de l'article 11 des statuts de la Société pour lire:

"Toute décision du Conseil de gérance sera prise à l'unanimité des voix de tous les gérants. La Société sera liée par la signature conjointe d'au moins deux des gérants composant le Conseil de gérance."

2 Divers;

demande au Notaire Soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier le troisième alinéa de l'article 11 des statuts de la Société qui devra se lire comme suit:

"Toute décision du Conseil de gérance sera prise à l'unanimité des voix de tous les gérants. La Société sera liée par la signature conjointe d'au moins deux des gérants composant le Conseil de gérance."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900.-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumental par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Papisideris, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 14 novembre 2011. Relation: RED/2011/2404. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 14 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160230/97.

(110186277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Safilux, Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 24.581.

L'an deux mille onze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SAFILUX», établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 1986, publié au Mémorial C numéro 272 du 25 septembre 1986, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 24581.

Le capital social de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros, aux termes d'un acte reçu sous seing privé en date du 20 septembre 2000, publié au Mémorial C numéro 323 du 3 mai 2001.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 mars 2002, publié au Mémorial C numéro 914 du 15 juin 2002.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Mademoiselle Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées par les comparants.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Extension de l'objet social de la société.
- 2.- Refonte complète des statuts pour les adapter entre autres à une société anonyme uni-personnelle.
- 3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide d'étendre l'objet social de la société et la refonte complète des statuts pour les adapter entre autres à une société anonyme uni-personnelle, pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SAFILUX».

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet:

- toutes opérations relatives à la prestation de services et au conseil économique.

- toutes opérations relatives à la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir.

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Elle peut également, conformément aux lois et règlements en vigueur, accepter tout mandat d'administrateur, gérant de sociétés, liquidateur et commissaire aux comptes.

Elle peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, à titre fiduciaire, de commissionnaire, d'intermédiaire de nommée ou de trustee qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Elle peut faire des prêts à des tiers, se porter caution et constituer hypothèque pour compte de tiers.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) représenté par MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou encore par la signature individuelle du délégué du conseil d'administration dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième mardi du mois de mars à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: E. Jastrow, J. Schmit, M. Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15644. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160626/142.

(110186506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Business Eagles Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 74.713.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions prises par l'associé
unique de la Société en date du 27 octobre 2011*

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;
- donne décharge au liquidateur et à l'auditeur à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 27 octobre 2011;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

BUSINESS EAGLES HOLDING S.A., EN LIQUIDATION VOLONTAIRE

Signature

Référence de publication: 2011159670/21.

(110185898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Cadmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 118.227.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 novembre 2011 que:

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Riccardo MORALDI de sa fonction d'administrateur de catégorie A.
2. L'assemblée décide de nommer en remplacement Madame Valérie WESQUY, née à Mont Saint Martin (France) le 6 mars 1968 et domiciliée professionnellement 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159679/14.

(110186009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

HSBC Quant Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 82.229.

—
*Extrait des résolutions prises lors du
Conseil d'Administration du 29 novembre 2010*

En date du 29 novembre 2010, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Emmanuel Babinet en qualité d'administrateur de la Sicav en date du 29 novembre 2010.
- de nommer Madame Sylvie Vigneaux, 4, Place de la Pyramide - Immeuble Ile de France, F-92800 Puteaux en qualité d'Administrateur du Conseil d'Administration de la Sicav, avec effet au 29 novembre 2010 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011, en remplacement de Monsieur Emmanuel Babinet, démissionnaire.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HSBC Quant Alternative Funds

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2011159807/19.

(110186133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Casimir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 48.104.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 octobre 2011 à 15.00 heures à Luxembourg
1, rue Joseph Hackin*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Patrice CROCHET, Yvan JUCHEM domiciliés 50 Avenue J.F Kennedy L-2951 Luxembourg et Noël DIDIER, 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité dénommer Monsieur Olivier DUHR, né le et 06.01.1974 à Malmédy (Belgique) domicilié professionnellement 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Francesco ZACCHINO.
- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.

- Le mandat des Administrateurs et Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme
O. DUHR / N. DIDIER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011159685/23.

(110185709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Max Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 88.256.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 30 mars 2010, que:

- L'Assemblée prend acte de la révocation de la totalité du Conseil d'Administration.
- L'Assemblée prend acte de la nomination, à compter de ce jour, de Madame PELLLET Catherine, ayant son adresse privée au 29, chemin du Moulin de Dubein, F-33770 Salles, France, aux fonctions d'administrateur de catégorie A, ayant un pouvoir de signature conjointe avec un administrateur de catégorie B et ce jusqu'à l'Assemblée qui statuera en 2016.
- L'Assemblée prend acte de la nomination, à compter de ce jour, de Monsieur BOLHUIS Kornelis Ronald Ferdinand, ayant son adresse professionnelle à l'Espagnol Domaine, F-65700 Vidouze, France, aux fonctions d'administrateur de catégorie A, ayant un pouvoir de signature conjointe avec un administrateur de catégorie B et ce jusqu'à l'Assemblée qui statuera en 2016. Il est également nommé, à compter de ce jour, au rang de Président du Conseil d'Administration et ce jusqu'à l'Assemblée qui statuera en 2016.
- L'Assemblée prend acte de la nomination, à compter de ce jour, de Monsieur Oumarou MALOUM ayant pour adresse professionnelle le 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg aux fonctions d'administrateur de catégorie B, ayant un pouvoir de signature conjointe avec un administrateur de catégorie A et ce jusqu'à l'Assemblée qui statuera en 2016.
- L'Assemblée prend acte de la nomination, à compter de ce jour, de Monsieur VANSANT Peter ayant pour adresse professionnelle le 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg aux fonctions d'administrateur de catégorie B, ayant un pouvoir de signature conjointe avec un administrateur de catégorie A et ce jusqu'à l'Assemblée qui statuera en 2016.
- L'Assemblée prend acte de la nomination, à compter de ce jour, de Monsieur EL RHILANI Gabriel ayant pour adresse professionnelle le 28, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg aux fonctions d'administrateur de catégorie B, ayant un pouvoir de signature conjointe avec un administrateur de catégorie A et ce jusqu'à l'Assemblée qui statuera en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011162878/31.

(110188504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Cellmark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 65.108.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée
générale extraordinaire des actionnaires du 17 octobre 2011*

1. La démission de l'administrateur Natalia Kornienkova, demeurant 1, rue des Foyers à L-1537 Luxembourg est acceptée avec effet immédiat.
2. Herbert Grossmann demeurant 75, rue des Romains à L-2443 Senningerberg est nommé administrateur. Le mandat de cet administrateur va jusqu'à l'Assemblée Générale de l'année 2016.
3. Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:
 - 370, route de Longwy
 - L-1940 Luxembourg
4. La démission du commissaire LUX AUDIT REVISION s.à r.l. est acceptée avec effet immédiat.
5. La société STRATEGO INTERNATIONAL s.à r.l. avec siège social 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg est nommée commissaire jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2017.

Pour extrait conforme
M. DALLASERRA

Référence de publication: 2011159690/21.

(110185900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Citio Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.962.

—
EXTRAIT

En date du 15 novembre 2011, M. Ivo Hemelraad a démissionné de son poste de gérant.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159694/12.

(110185896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Cobelu, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.940.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue le 4 octobre 2011 à 14.00 heures à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin*

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Yvan JUCHEM, 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg et Noël DIDIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer Monsieur Olivier DUHR, né le et 06.01.1974 à Malmédy (Belgique), 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Francesco ZACCHINO.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre Schill.

- Le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

O. DUHR / N. DIDIER

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011159701/21.

(110186080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

DHCRE II HoldCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.169.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63029 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159722/10.

(110185745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

E.B.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 116.092.

—
La société AccountingWise S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114.727, avec siège social à 17, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Pour E.B.S. S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011159726/12.

(110185743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

KCTG Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 30.004,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 146.069.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 octobre 2011 que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée illimitée à la fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Horacio J. Somoya, né le 3 janvier 1976 au San Salvador de Jujuy, Argentine, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange.

II/ Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance à la même date que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée illimitée à la fonction de gérant délégué de la Société:

- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange.

Depuis lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- Monsieur Matthew Flamini, né le 26 octobre 1964 à Woodbury, New-Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, gérant;

- Madame Jeanne Renée Hernandez, née le 18 juillet 1966 à Neodesha, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, gérant;

- Monsieur Horacio J. Somoya, prénommé, gérant;

- Monsieur Manuel Martinez, prénommé, gérant délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 novembre 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011161731/32.

(110188532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Caledonian International Investments Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3A, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 104.862.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159727/9.

(110186001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Endeavour Gold Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.556.

—
Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société prise en date du 1^{er} avril 2011 que:

- Monsieur Bill Koutsouras a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 31 mars 2011 et a été remplacé par Monsieur Christian John Eicke Milau, né le 23 avril 1971 à Toronto (Canada), résidant au Le Memmo Centre,

Apt B054, 4, avenue des Guelfes, Fontveille, Monaco, 98000, comme gérant de la Société, également avec effet au 31 mars 2011.

Par conséquent, le conseil de gérance est composé comme suit:

- Michael Beckett, Gérant;
- Neil Woodyer, Gérant;
- Christian John Eicke Milau, Gérant;
- Stewart Kam-Cheong, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159729/20.

(110185959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Sauren Fonds-Select Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 68.351.

—
Auszug

Protokoll Ordentliche Generalversammlung

Die Ordentliche Generalversammlung vom 23. November 2011 der SAUREN FONDS-SELECT SICAV hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

TOP 4

Für den Zeitraum bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012 werden folgende Personen als Verwaltungsratsmitglieder wieder gewählt:

Eckhard Sauren (Vorsitzender)

Claude Kremer (Mitglied)

Bernhard Singer (Mitglied)

Ulrich Janinhoff (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

Die Aktionäre beschließen einstimmig PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012 als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Luxembourg, den 23. November 2011.

Für SAUREN FONDS-SELECT SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2011159989/25.

(110186130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

European Renewable Opportunities II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 154.637.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la société, à savoir HSBC ENVIRONMENTAL INFRASTRUCTURE FUND GP LIMITED, a changé sa dénomination sociale et son adresse comme suit:

- INFRARED ENVIRONMENTAL INFRASTRUCTURE FUND GP LIMITED, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Pour EUROPEAN RENEWABLE OPPORTUNITIES II

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011159739/16.

(110186043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Edenor S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 65.228.

Je soussigné, Luca Di Fino, gérant de la FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIÉS S.à r.l., dénonce le siège de la société EDENOR S.A., 19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg, R.C.S. de Luxembourg sous le n° B 65.228 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159740/9.

(110185723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Sculptor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 111.786.

EXTRAIT

En vertu d'un contrat daté du 1^{er} mars 2011, les associés suivants de la Société ont transféré toutes leurs parts sociales de la Société au nouvel associé «Sculptor Cayman Holdings, Ltd» comme suit:

- 31 parts sociales;

OZ Asia Master Fund Ltd, une société dont le siège social est situé à Goldman Sachs (Cayman) Trust Ltd, Harbour Centre, P.O. Box 896GT, Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

- 31 parts sociales;

OZ Europe Master Fund Ltd, une société dont le siège social est situé à Goldman Sachs (Cayman) Trust Ltd, Harbour Centre, P.O. Box 896GT, Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

- 31 parts sociales;

OZ Global Special Investments Master Fund Ltd, une société dont le siège social est situé à Goldman Sachs (Cayman) Trust Ltd, Harbour Centre, P.O. Box 896GT, Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

- 31 parts sociales;

OZ Master Fund Ltd, une société dont le siège social est situé à Goldman Sachs (Cayman) Trust Ltd, Harbour Centre, P.O. Box 896GT, Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands;

- 31 parts sociales;

OZ Special Master Fund Ltd, une société dont le siège social est situé à Goldman Sachs (Cayman) Trust Ltd, Harbour Centre, P.O. Box 896GT, Georges Town, Grand Cayman, Cayman Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Pour la Société

Référence de publication: 2011159977/29.

(110185843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Foz Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 156.578.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 18 novembre 2011

1. L'associé unique décide de révoquer Monsieur Pierre METZLER demeurant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 31 octobre 2011.

2. L'associé unique décide de nommer Monsieur Laurent GODINEAU, employé privé, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2011 et pour une durée indéterminée.

3. L'associé unique décide de nommer Monsieur Cyril PALCANI, employé privé, né le 12 juillet 1980 à Amnéville (France), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2011 et pour une durée indéterminée.

4. L'associé unique décide de nommer Monsieur Danny LEE, «chief financial officer» de LNG Energy Ltd, né le 16 août 1968 à Vancouver (Canada), demeurant professionnellement à #220 - 1075 West Georgia St, Vancouver, BC, Canada V6E 3C9, en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159770/21.

(110185668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Edmundston Valley S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 83.638.

Je soussigné, Luca Di Fino, gérant de la FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIÉS S.à r.l., dénonce le siège de la société EDMUNDSTON VALLEY S.A., 19, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg, R.C.S. de Luxembourg sous le n° B 83.638 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159741/10.

(110185722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Eurogroupe S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 32.759.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée
générale des actionnaires en date du 21 novembre 2011*

1. Mme Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour EUROGROUPE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011159753/17.

(110185869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Lynebat Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.027.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée
générale ordinaire tenue en date du 23 septembre 2011*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 septembre 2011, que:

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jérôme Wunsch de son mandat d'Administrateur avec effet au 1^{er} septembre 2011 et de Monsieur Peter Hamacher de son mandat d'Administrateur avec effet au 11 mai 2011. Elle décide de nommer en qualité d'Administrateurs de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013 les personnes suivantes:

- Monsieur Alvaro Carnevale, employé, né à Metz le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

- Monsieur Guillaume Le Bouar, employé, né à Brignoles (83) le 2 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. L'assemblée prend acte de la démission de la société «audit.lu» de son mandat de Commissaire aux comptes. Elle décide de nommer la société VERIDICE S.à r.l., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 154.843, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

3. L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2011.

LYNEBAT LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2011159840/27.

(110185960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Façolux, Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Z.I. Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 109.371.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue au siège de la société, extraordinairement, en date du 21 septembre 2011 à 10.00 heures*

L'assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Bart LUCA, né à Ostende (B) le 15.05.1969, demeurant professionnellement à L-9559 Wiltz-Winseler, Z.A. Salzbach

Madame Ellen LUCA, née à Ostende (B) le 11.10.1975, demeurant professionnellement à L-9559 Wiltz-Winseler, Z.A. Salzbach

Monsieur Edgard LUCA, né à Oudenburg (B) le 05.10.1941, demeurant professionnellement à L-9559 Wiltz-Winseler, Z.A. Salzbach

Leurs mandats se termineront à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2017.

Le mandat du commissaire aux comptes EWA REVISION S.A. avec siège social à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.937 est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2011159755/22.

(110186016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Fatburen Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.988.

—
Suite au changement d'adresse de l'Associé Björn Saven, il convient de remplacer l'ancienne adresse par la suivante:

43 Onslow Square

Flat 4

SW7 3LR London

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011159758/15.

(110185779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

KCTG LP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.115,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Z.I. Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 143.034.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 octobre 2011 que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée illimitée à la fonction de gérant de la Société:

- Monsieur Horacio J. Somoya, né le 3 janvier 1976 au San Salvador de Jujuy, Argentine, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange.

II/ Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance à la même date que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée illimitée à la fonction de gérant délégué de la Société:

- Monsieur Manuel Martinez, né le 2 juin 1954 à La Coruna, Espagne, ayant son adresse professionnelle à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange.

Depuis lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- Monsieur Matthew Flamini, né le 26 octobre 1964 à Woodbury, New-Jersey, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, gérant;
- Madame Jeanne Renée Hernandez, née le 18 juillet 1966 à Neodesha, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 4111 E. 37th Street North, 67220 Wichita, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, gérant;
- Monsieur Horacio J. Somoya, prénommé, gérant;
- Monsieur Manuel Martinez, prénommé, gérant délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 novembre 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2011161732/32.

(110188515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Financière de l'Alzette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 54.285.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée
générale des actionnaires en date du 21 novembre 2011*

1. Mme Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FINANCIERE DE L'ALZETTE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011159765/17.

(110185958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Thor Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.458.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on twenty-one of November.

Before Me Karine REUTER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Thor Cayman Limited, an exempted Cayman company organized under the laws of the Cayman Islands, with its registered office at Genesis Trust & Corporate Services Ltd., PO Box 448, George Town, Grand Cayman, KY1 1106, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under registration number 225627,

hereafter "the Mandator"

duly represented by Ms. Rita GOUJON, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute,

hereafter "the proxy".

The proxy declared and requested the notary to act:

- that THOR LUXEMBOURG was incorporated in Luxembourg on the 7th of May, 2009 by notarial deed drawn up by Me Henri HELLINCKX, notary public residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), published in the Recueil Spécial du Mémorial C on the 30th of June, 2009, number 1.253, page 60.109.

- That the corporate share capital is presently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

- That the Mandator is the owner of all the shares of the Company.

- That the Mandator, as sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect.

- That the Mandator declares that he has the full knowledge of the Articles of Incorporation of the Company and that he is fully aware of the situation of the Company.

- That the Mandator, as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that all liabilities of the said Company have been paid or fully provided for, that the sole shareholder is vested with the assets and hereby expressly declares that he will take over and assume liability for any known but unpaid and for any as yet unknown liabilities of the Company; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed.

- That the sole shareholder hereby grants full discharge to the Managers for their mandates up to this date.

- That the books and records of the dissolved Company shall be kept for five years at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- That the proxy produced to the notary the share register with the relevant transfers.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. In the event of any discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt et un novembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Thor Cayman Limited, exempted Cayman company constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Genesis Trust & Corporate Services Ltd., PO Box 448, George Town, Grand Cayman, KY1 1106, Iles Cayman, enregistrée au Registrar of Companies sous le numéro 225627,

ci-après dénommé "le mandant"

ici dûment représenté par son mandataire spécial Madame Rita GOUJON, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

ci-après dénommée "le mandataire"

le tout en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- Que la société à responsabilité limitée THOR LUXEMBOURG a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 2009, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 30 juin 2009, numéro 1.253, page 60.109,

- Que le capital social s'élève actuellement douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

- Que le mandant préqualifié est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société.

- Qu'en tant qu'associé unique, l'associé préqualifié déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

- Qu'il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

- Que le mandant en tant que liquidateur de la société déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et qu'en il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux,

- Que partant la liquidation de la Société est achevée.

- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: GOUJON, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15516. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME

Pétange, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160672/88.

(110186656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Mederach Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.549.

*Extrait des résolutions adoptées en date du
18 novembre 2011, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire*

Il a été décidé de renouveler les mandats des gérants en place jusqu'à l'assemblée des associés statuant sur les comptes 2011 et devant se tenir en 2012. Ces gérants sont:

- Monsieur Graham Edwards, gérant technique, demeurant au 30, Millegaessel à L-2156 Luxembourg;
- Monsieur Patrick Sganzerla, gérant administratif, demeurant professionnellement au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

De plus, il est porté à la connaissance de tous que l'adresse des associés, à savoir la société La Balme SPF et Monsieur Patrick Sganzerla se situe au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

Pour Mederach Investments S.à r.l.

Fiduciaire Patrick Sganzerla

Expert-comptable

Signature

Référence de publication: 2011159869/22.

(110185997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Foe Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4880 Lamadelaine, 43, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 161.518.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 novembre 2011

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 novembre 2011 les associés décident, à l'unanimité:

La révocation de son mandat de gérant technique de: Monsieur Norbert BARTHEL

Nomination, en remplacement de:

- Monsieur Esmir OSMANOVIC, né à Kalica (Monténégro), le 20 avril 1971, demeurant a L-4025 Esch-sur-Alzette, 90, rue de Belvaux qui devient nouveau gérant technique.

Pouvoirs pour engagements de la société:

- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de:

Monsieur Esmir OSMANOVIC, gérant technique,

Et

Monsieur Feko OSMANOVIC, né le 2 décembre 1973 à Berane (Montenegro), demeurant à L-4880 Lamadeleine, 43, rue des Prés, qui reste gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011159768/20.

(110186089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Global Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.673.

—
EXTRAIT

L'adresse correcte de Monsieur Bruce VANDENBERG, administrateur délégué à la gestion journalière, est actuellement 7a, Hope Fountain, The Beeches, Camberley, GBGU15 1JF Surrey, Royaume-Uni, au lieu et place de 8, Molyneux Road, GB - GU20 6QH, Windlesham, Surrey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Le Mandataire

Référence de publication: 2011159787/14.

(110185719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Global Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.673.

—
Extrait des résolutions prises par voie circulaire du Conseil d'Administration

Par résolutions signées le 3 novembre 2011, le Conseil d'Administration a ratifié les démissions de Monsieur SADE Itamar-Chai, Gérant, délégué à la gestion journalière,

et

Monsieur Roman ESS, directeur financier, pouvant engager la société conjointement avec un autre administrateur dans le cadre du pouvoir de signature autorisé à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2011159788/15.

(110185984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Green Timbers Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 151.497.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la société, à savoir HSBC Infrastructure III General Partner Limited, a changé sa dénomination sociale et son adresse comme suit:

- INFRARED INFRASTRUCTURE III GENERAL PARTNER LIMITED, 12, Charles II Street, SW1Y 4QU Londres, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

*Pour GREEN TIMBERS INVESTMENTS
Société à responsabilité limitée*

Référence de publication: 2011159789/16.

(110186006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

H. M. Beteiligungsgesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 140.917.

Der Sitz des Aufsichtskommissars AUDIEX S.A. wurde nach 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg verlegt.

Munsbach, den 5. Oktober 2011.

Référence de publication: 2011159795/9.

(110186132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Krupy Jewelry on Line Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 12, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 78.915.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé en date du 30 septembre 2011, il résulte que le capital social de la société à responsabilité limitée KRUPY JEWELRY ON LINE S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

Monsieur Ettore BONASSOLI, né le 3 octobre 1940 à Alzano Lombardo (I) demeurant à L- 8399 Windhof, 12, route d'Arlon: quatre-vingt-dix parts sociales	90
Monsieur Philippe MASSARD, né le 16/07/1952 à Soncourt (F), demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias: dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 2011

Les associés de la société KRUPY JEWELRY ON LINE S.à.r.l. ont décidé, en date du 5 octobre 2011 de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide de nommer au poste de gérant administratif:

- Monsieur Ettore BONASSOLI, né le 3 octobre 1940 à Alzano Lombardo (I) demeurant à L-8399 Windhof, 12, route d'Arlon

La gérance est donc dorénavant composée de manière suivante:

Gérante technique: Madame Giovanna BONASSOLI-ROSSI, demeurant à L-8399 Windhof, 12, route d'Arlon
Gérant administratif: Monsieur Ettore BONASSOLI, demeurant à L-8399 Windhof, 12, route d'Arlon

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant jusqu'à concurrence d'un montant de 1239.47 EUR pour les engagements qui excèdent cette valeur, la signature conjointe des deux Gérants est requise.

Pour extrait conforme,

Windhof, le 5 octobre 2011.

Référence de publication: 2011161745/29.

(110187901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Isviken S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 150.737.

Suite au changement d'adresse de l'Associé Björn Saven, il convient de remplacer l'ancienne adresse par la suivante:

43 Onslow Square
Flat 4
SW7 3LR London

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011159809/15.

(110185782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

MRC Development Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 107.636.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises en date du 17 novembre 2011 que:

1. Ont été nommés en tant que gérants de catégorie A de la Société, avec effet immédiat, et ce pour une durée indéterminée:

- Monsieur Benoît Jean Josy BAUDUIN, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), et résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;

- Monsieur Luc Yves Jacques GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République démocratique du Congo) et résidant au 19, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

2. Ont été révoqués, en tant que gérants de catégorie A de la Société et, ce avec effet immédiat:

- Monsieur Georges SCHEUER,

- Monsieur Jean Christophe DAUPHIN.

3. En conséquence, la Société a pris acte que le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Benoît Jean Josy BAUDUIN, gérant de catégorie A;

- Monsieur Luc Yves Jacques GERONDAL, gérant de catégorie A;

- Monsieur Stanislav SEROKA, gérant de catégorie B; et

- Monsieur Maxim TEMNIKOV, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011159878/27.

(110186038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

St. Modwen Properties VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.097.

—
*Rectificatif concernant le changement du premier exercice social effectuée le 23.11.2011
Dépôt No L110185661*

Une erreur matérielle s'est glissée dans l'extrait publié le 23.11.2011 (Dépôt No L110185661)

En effet, il fallait lire:

Extrait de la résolution de l'associé unique tenue en date du 12 octobre 2011

Il résulte d'une résolution de l'associé unique en date du 12 octobre 2011 que le premier exercice social de la société se clôture au 30 novembre 2011 au lieu du 30 novembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2011160661/18.

(110186821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.
